

Commune de
CHÂTELRAOULD SAINT LOUVENT

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du
29 septembre 2023

Par suite d'une convocation en date du 21/09/2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le 29 septembre 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Claude THIEBAULT, Maire.

Étaient présents : Mmes Sabine MOINDROT, Michelle BERTHELLEMY et Ghislaine AKREMANN. MM. Arnaud MORAL, Florent PEREIRA, Jean-Pol PASIAN, Jean DUVAL, et Pascal BROCARD, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé : MM. Yannick VASSET et Rémi SANTIN.

Absent : /

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article 1 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Monsieur Arnaud MORAL est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- **Projet éolien**
- **Location de terrain pour un rucher**
- **Micro-crèche**
- **Achat terrain**
- **Décision modificative N°2**
- **Questions diverses**

➤ **Projet éolien :**

La contrainte de l'armée qui bloquait le projet éolien sur le territoire de la commune est maintenant connue, le projet est donc relancé.

➤ **Achat de terrains :**

Il est proposé au conseil l'achat de terrains sur la place :

- parcelle C440 : superficie 914 m², propriétaire M. AUGIER
- parcelle C117 : superficie 540 m², propriétaire M. MICHEL.

Pour un montant total de 1454 m² à 22 € du m² soit 31 988 € hors frais de notaire et bornage.

Délibération n° 12-2023

➤ **Décision modificative n°2**

Suite à un manque de crédit à l'article 203 du budget primitif 2023, le Conseil Municipal décide de procéder aux écritures suivantes :

CEDRITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	Oper.	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	203	202303		Frais d'études	+ 9 000 €
021	021			Virement de la section fonctionnement	+ 9 000 €
023	023			Virement à la section d'investissement	+ 9 000 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Oper.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	615231			Entretien et réparations voiries	- 9 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable.

➤ **Micro-crèche :**

Il est proposé au conseil que la micro-crèche de Courdemanges change de statut qui est actuellement en Prestation de Service Unique et se rapproche plutôt de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant pour qu'il n'y ait plus de reste à charge pour les communes.

Délibération n° 13-2023

➤ **Mise à disposition d'un terrain communal – Monsieur BERTHELOT Martin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BERTHELOT Martin de Vitry-le-François, successeur de Monsieur NICLET a demandé l'autorisation de créer un rucher (de 5 à 10 ruches) sur un terrain communal, l'ancienne carrière située Route de Blaise, cadastrée section ZA n° 5.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, ne voit pas d'objection et accède à la requête de M. BERTHELOT. Il fixe le montant de la redevance comme proposé par l'intéressé, c'est-à-dire l'équivalent du prix de vente en gros d'un kilogramme de miel, par ruche et par saison.

La recette sera encaissée entre les mains du Receveur Municipal au compte 752.

Questions et informations diverses :

❖ Pont Saint Louvent :

Le Maire informe que suite à un contrôle du pont Saint Louvent, il a été constaté que l'ouvrage est dans un très mauvais état structurel présentant une corrosion avancée. L'évolution des désordres est à surveiller avec attention jusqu'à rénovation de l'ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30